

Le 4 juin 2015

Monsieur Jean-Marc Fournier
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
1^{er} étage, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Leader parlementaire,



En réponse à la question écrite au *Feuilleton* du 21 mai dernier, par le député de Groulx, monsieur Claude Surprenant concernant deux mesures fiscales dans le cadre de sa stratégie maritime annoncées lors de la présentation du Budget 2014-2015, voici les informations relatives à ce dossier :

- Les deux mesures ont été mises en place afin d'encourager les armateurs à confier la construction ou la rénovation de leurs navires aux chantiers navals du Québec.
- Ces mesures additionnelles seront applicables selon les dispositions de la Loi donnant suite au discours sur le budget du 4 juin 2014 et à certaines autres mesures fiscales dont le principe a été adopté le 17 mai 2015. Actuellement, aucun projet ne s'est prévalu de ces mesures.
- Les montants de ces mesures reposent sur les estimations fournies par le ministère des Finances. Leurs coûts exacts seront connus seulement lorsque Revenu Québec aura réalisé la compilation des montants réclamés par les entreprises. Le délai pour réclamer ces montants dépendra de plusieurs facteurs, dont le moment choisi par les entreprises de demander l'incitatif fiscal, auquel elles ont droit.

- Quant à l'estimation des emplois, elle repose sur les montants investis dans le cadre d'un programme précis. Conséquemment, puisque les données seront connues après de longs délais, il est actuellement difficile de relier un nombre d'emplois à une de ces mesures fiscales incitatives.

Espérant répondre à vos attentes, je vous prie d'agréer, Monsieur le Leader parlementaire, l'expression de ma considération respectueuse.



Jean D'Amour